

Actus de la FDE

Lettre de la formation des enseignants, avril 2014 – Partie n°1

Que faire ? ESPÉ : s'organiser, une nécessité pour s'informer, se faire entendre et agir efficacement !

Les ESPÉ inaugurent des formes nouvelles de gouvernance qui demandent une très grande vigilance :

- Représentation minoritaire des personnels dans les Conseils d'École (deux représentants par corps : PU, MC, autres enseignants ESPÉ, BIATOSS, et deux personnels EN) au total 10 personnes sur les 30 membres d'un CE. Extrême minorité de la représentation des enseignants ESPÉ dans les COSP, jusqu'à l'absurde puisqu'ils pourraient en être totalement absents...

- Des tutelles multiples qui assurent des lignes hiérarchiques purement descendantes, parallèles voire divergentes selon les dossiers : cadrage des formations par le Ministère, décisions relatives à la politique et à l'organisation des stages par le Rectorat, politique budgétaire et modèle de développement des Universités, transformant les instances des ESPÉ en chambres d'enregistrement de décisions prises par ailleurs.

- Des instances constituées majoritairement de membres non universitaires (corps d'inspection, éducation nationale, personnalités extérieures du monde associatif, culturel, etc.) et peu familiarisés aux principes universitaires, ce qui est inédit dans une composante universitaire.

- Des textes (statuts, règlement intérieur) écrits dans l'urgence au risque de générer des évolutions incohérentes ou de nouvelles normes inutiles.

Où en est-on ? Mémoire : quel cadrage ?

Beaucoup de questions se posent pour la rentrée 2014 : tutorat et répartition des rôles ; statut de l'établissement d'accueil (label ?) ; financement des formations des stagiaires (désormais à la charge de l'ESPÉ) ; stagiaire déjà M2 ; principes de titularisation ; harmonisation sur rétribution des tuteurs ; mise en place des Professeurs Formateurs Associés (PFA, 1000 postes promis) ; conventions avec partenaires de l'école, etc.

Des réponses devraient être apportées en avril lors. Mais une chose est d'ores et déjà établie : il n'y aura pas de cadrage fort sur tous les points, pour cause d'autonomie des universités et des communautés d'université.

Cependant s'agissant du mémoire de master MEEF (contenus, attentes, modalités et évaluation de la soutenance), les ministères sont prêts à imposer un cadre, plus contraignant encore que celui des autres masters, en incluant obligatoirement dans les jurys les « professionnels de terrain », (PEMF, CPC, inspecteurs).

Dans les autres masters à visée professionnelle, souvent mis en avant par les directions du ministère, il n'y a pas de cadrage sur ce point : les personnels représentant le « terrain » peuvent être membres du jury ou être invités à la soutenance, en fonction du contexte.

Pour le mémoire MEEF, au contraire, le cadrage est présenté comme une absolue nécessité. Ici, l'autonomie des établissements ou la responsabilité des équipes ne sont pas évoquées.

Entrer dans la question du mémoire par le statut des personnels « devant » participer à la soutenance, c'est fausser le débat. Cette volonté de cadrage, là où habituellement les équipes de formateurs sont souveraines, pose question. A la fois elle entérine, en prétendant la combattre, une fausse opposition entre « universitaires » (purs théoriciens, sans expérience de la réalité etc.) et « professionnels de terrain » (le nez dans le guidon, donc légitimes mais sans recul etc.),

- Dans ce contexte, les élus FSU au conseil d'école représentant les enseignants de l'ESPÉ doivent veiller à des questions épineuses mais essentielles pour l'avenir :

- Modalités d'admission dans les masters, capacité d'accueil, redoublement, contrôle des connaissances,

- Composition des différentes instances (Conseils départementaux des ESPÉ, Conseils de perfectionnement, etc. Moins réglementés dans les textes ministériels, ils subissent la même trajectoire de reflux sans précédent de la représentation des personnels.

- Remise en cause ou disparition de fait de tous les acquis en matière de prise en compte du travail collectif, de la formation de formateurs, des responsabilités reconnues (responsable de formation, de département disciplinaire...), de co-intervention d'équipes plurielles, de direction de mémoire, de suivi individualisé des étudiants en stage sous des formes diverses... Toutes ces modalités de travail, reconnues dans les IUFM, qui avaient permis l'adaptation continue des personnels aux exigences de mutation des métiers.

Il est nécessaire que ces élus puissent échanger, s'informer, se concerter. La FSU propose la mise en place d'un réseau des élus FSU d'ESPÉ. Elle proposera une journée de coordination, d'échange et de structuration de ce réseau d'ici courant juin ou septembre.

elle risque d'entraîner une confusion entre validation d'un examen (soutenance du mémoire de master) et titularisation, minimise de fait la place de la recherche dans la formation, feint d'ignorer d'éventuels conflits d'intérêt liés à la position hiérarchique (problème explicitement soulevé par M. Demeuse au dernier comité de suivi, à partir de l'exemple de la Belgique¹).

Au-delà des fausses querelles, le SNESUP revendique une place déterminante du mémoire dans l'année de M2, parce qu'il engendre un type de réflexion spécifique, révélateur de la formation d'un enseignant-concepteur. Mais pour cela, il faut, de manière concomitante et urgente, le développement des masters de formateurs pour tous les formateurs, des équipes de recherche réunissant formateurs de terrain, formateurs ESPÉ et enseignants chercheurs sur des problématiques d'enseignement et de formation, avec les moyens correspondants (décharges PEMF et PFA, heures spécifiques pour formateurs ESPÉ, recrutements exceptionnels d'enseignant-chercheurs dans le vivier de PRAG et PRCE titulaires de thèses et qualifiés).

On le voit bien, il ne s'agit pas d'une question technique de cadrage, mais bien d'une question politique et d'une question de moyens. Ainsi, faire appel au terrain, sans développer la formation des formateurs, révèle un manque d'ambition, qui grève toute réforme de la FDE, et partant toute amélioration substantielle de celle-ci. Cela ne peut nous convenir.

¹ En Belgique, information d'ailleurs indiquée lors de la réunion du comité de suivi, la constitution du jury fait bien l'objet d'un cadrage officiel : condition de niveau au moins équivalent au diplôme délivré, absence de conflit d'intérêt, y compris position hiérarchique.

Où en sont-ils ? Chambéry et le Mans

Après les étudiants du Mans, qui attendent toujours d'être reçus par Eric DELABAERE (MESR), les étudiants de Chambéry témoignent sur les difficultés de la mise en œuvre de la réforme qu'ils subissent. Difficultés renforcées par le fait d'être dans un centre départemental, éloigné de l'université intégratrice et donc des lieux de décision.

<http://observatoire-fde.fsu.fr/Lettre-des-etudiants-M1-MEEF-1er.html>

Qu'est-ce qui se passe à l'ESPÉ d'Aquitaine ?

IGEN à l'ESPÉ d'Aquitaine les 17-19 mars 2014 : les élus FSU et SGEN n'ont pu obtenir d'audience syndicale.

Notre ESPÉ reste fragilisée : *trois points de l'ordre du jour du premier CE ont été retirés sur proposition du président de CE au vu de leur état de préparation insuffisant.*

Alors que le dossier accrédité par les deux ministères indique clairement que la cible pour l'ESPÉ d'Aquitaine sera la **Communauté des universités et d'établissements d'Aquitaine (CUE-A)**, le président de l'Université de Bordeaux, refuse de se prononcer clairement sur cette question. Si comme nous le craignons l'Université de Bordeaux (fusion de trois des quatre établissements bordelais) refuse de transférer les moyens humains et patrimoniaux de l'ex-IUFM devenu ESPÉ à la CUE-A, l'accord qui a permis l'adhésion des différentes universités de la région Aquitaine au projet aquitain d'ESPÉ volera en éclats. Or les universités Bordeaux 3-Montaigne et UPPA (Pau) portent la plupart des formations conduisant au master MEEF mention 2nd degré.

Deux mois après sa désignation, le directeur n'a pu proposer une **équipe de direction** intégrant des membres des universités partenaires. Il doit présenter au second CE une **équipe non mixte de quatre directeurs adjoints !**

Nous avons demandé en CE qu'un nombre significatif d'enseignants et d'enseignants-chercheurs impliqués dans la formation des enseignants à l'ESPÉ soient membres du COSP. L'expérience accumulée par les anciens PRAG-PRCE, par les PEMF encore récemment membres des IUFM ne doit pas être ignorée.

Les élus ont demandé à recevoir une information concernant les inscriptions pédagogiques mais aussi les inscriptions administratives dont l'impact sur le budget est essentiel. Actuellement **l'ESPÉ d'Aquitaine fonctionne sur le modèle des anciens IUFM** (L'ESPÉ inscrit les étudiants PE, PLP, documentalistes et CPE ; les universités inscrivent les étudiants PLC). La seule nouveauté date de l'intégration à l'université en 2008 avec la création de quelques masters préfigurant les masters PIF inscrits dans la réforme.

Une motion concernant la préservation des supports d'emplois de l'ex-IUFM votée au CE du 5 décembre 2013 et annexée au PV a été ignorée au CA de l'Université de Bordeaux. **Malgré la circulaire de la DGESIP du 20 novembre 2013, six postes ont été transférés à l'Université de Bordeaux.** Le 14 mars 2014, en CE, le directeur a indiqué que l'ESPÉ d'Aquitaine dispose de moyens horaires d'enseignement supérieurs à ses besoins sans indiquer les outils de construction de ce chiffrage, alors que **nous ne disposons pas de modèle économique incluant les contributions des universités partenaires et de l'Académie** et qu'une grande partie des étudiants MEEF sont inscrits hors ESPÉ. Comment les « *caractéristiques de ces masters professionnels²* » et la préservation « *a minima des moyens des ex-IUFM* », et « *les perspectives notables d'accroissement des flux* » sont-ils pris en compte dans ces calculs ? Les élus ont questionné les partenaires sur les offres de poursuite d'études aux M1 qui seraient collés au concours. Nous constatons une **absence de proposition de M2 MEEF** pour les étudiants qui maintiendraient leur choix d'orientation vers le professorat ou les métiers d'encadrement (CPE, Documentalistes...).

Nous pensons que :

- la proposition de DU est coûteuse et prive les étudiants de droits essentiels,
 - la proposition d'année spéciale est un maintien du modèle ancien sans perspective pour les étudiants collés.
 - les masters PIF n'ont pas les capacités d'accueil suffisantes pour les centaines d'étudiants M1 concernés dans l'ESPÉ d'Aquitaine.
- Chaque université proposant une solution différente, nous avons dénoncé **un fort risque d'institutionnaliser une inégalité de traitement des étudiants de l'ESPÉ** selon qu'ils sont M1, PE, CPE ou PLP et PLC des différentes disciplines. Ni les représentants universitaires ni les représentants rectoraux n'ont semblé s'alarmer.

² Les passages en italiques sont extraits des fiches DGESIP du 10 mars 2014.

Site de l'Observatoire de la formation des enseignants est en ligne : [http://observatoire-fde.fsu.fr/](http://observatoire-fde.fsu.fr)

Pour y contribuer : (transmettre une information, un texte, des témoignages), écrivez à observatoire-fde@fsu.fr

« Lire la suite partie n°2 » / Sommaire : Retour réunion des ESPÉ / Réflexions sur le numérique / LVE / EPS / Amiens / Comité de Suivi ESPÉ

Cette lettre a été réalisée par l'équipe responsable du Collectif FDE du SNESUP-FSU

Muriel Coret, Gisèle Jean, Marie-France Le Marec, Sabine Evrard, Thierry Astruc, Vincent Charbonnier, Pierre Semidor et avec la collaboration de Claire Pontais du **SNEP-FSU**

Pour nous contacter : fde@snesup.fr

Ligne Directe : 01.44.79.96.18

Syndicat national de l'enseignement supérieur-FSU
78, rue du Faubourg Saint-Denis 75010 Paris
<http://www.SNESUP-FSU.fr>